

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS158

présenté par
M. Mesnier, rapporteur général

ARTICLE 13 NONIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise la suppression de l'article qui crée un statut d'entrepreneur junior déjà en partie satisfait et dont le niveau de taux maximal de cotisations pourrait diminuer les prestations auxquelles pourraient avoir droit les jeunes actifs qui entrent dans ce dispositif.